Présentation de CEDH

Le **Centre d’Espoir pour les droits humains, (CEDH)** est une organisation sans but lucratif du droit congolais œuvrant pour la promotion et la protection des droits des peuples autochtones en République Démocratique du Congo. Il s’intéresse particulièrement aux droits consacrés des groupes vulnérables parmi lesquels les femmes et les enfants autochtones Batwa ainsi que les défenseurs de leurs droits. CEDH était fondée en 2008 en réponse aux cris des populations riveraines du parc national de Kahuzi-Biega spécifiquement pour soutenir les peuples Autochtones Batwa et défendre leurs droits à la terre, au climat, à l’environnement et aux ressources naturelles.

L’association vise le renforcement de son aide juridique offertes gratuitement aux peuples autochtones et autres riverain des aires protégés de façon à garantir et protéger leurs droits et leurs moyens de subsistance tel que défini par les instruments juridiques nationaux et internationaux des droits de l’homme.

Pour y parvenir, le CEDH procède par le monitoring des violations et atteintes aux droits humains aux fins d’interpeller les pouvoirs publics au respect de ses engagements.

Le CEDH mène le plaidoyer auprès des institutions étatiques locales et nationales et autres décideurs internationaux sur l’échelle mondiale afin que les droits de MPA soient respectés.

L’association apporte ses compétences juridiques dans les domaines de la documentation des situations d'atrocités sur les populations autochtones, de l'enquête, de la constitution de preuves, de la stratégie juridique, ainsi que de la préparation, de la présentation et du traitement des dossiers devant les juridictions pénales en matière de crimes internationaux et de violations flagrantes des droits de l'homme. C’est pour cette raison que le CEDH a déposé 4 plaintes auprès les juridictions militaires et civiles au Sud-Kivu pour soutenir les causes des Batwa victimes de leurs droits.

A travers le plaidoyer, le CEDH désire renforcer les capacités, soutien les minorités autochtones et autres vulnérables afin qu’ils puissent revendiquer au quotidien leurs droits. C’est pour quoi, l’organisation organise différents ateliers de formation destinées à soutenir l'éducation communautaire sur les droits humains en mettant un accent particulier sur les droits à la terre, à la santé, à l’éducation, aux ressources naturelles, au climat et à l’environnement.

**Domaine d’interventions**

Le CEDH intervient dans les domaines suivants

* Les droits humains des peuples autochtones (droits à la terre, à la santé, à l’éducation, aux ressources naturelles, au climat, à l’environnement etc. );
* L’assistance juridique et judiciaires avec ses 4 volets (prise en charge psychologique, médicale, sociale et médicales) pour les victimes des atrocités sur les Batwa;
* L’environnement et ressources naturelles;
* Le plaidoyer;
* L’éducation et la santé
* Le développement durable;
* Lutte contre les violences sexuelles à l’égard des femmes autochtones Batwa;
* Genre et protection;
* Lutte contre l’impunité des crimes graves;